



Les cimetières communaux

La ville de Trappes compte 2 cimetières :

- Le cimetière Le Village (cimetière ancien) - rue du Chemin de Paris
- Le cimetière Parc - rue Frédéric Chopin, et son site cinéraire équipé d'un columbarium, de cavurnes et d'une fontaine de dispersion

NOUVEAU : Trouver l'emplacement d'un défunt

Vous trouverez [ICI](#) un plan interactif. Une borne d'information sera prochainement installée à l'entrée du cimetière Parc.

Les cimetières sont ouverts de 9h à 19h d'avril à septembre et de 10h à 17h d'octobre à mars.

Vente de caveaux et pierres tombales :

La grille tarifaire est consultable dans l'onglet " Infos pratiques"

Connaître les obligations du titulaire d'une concession :

Si vous choisissez de reposer (pour vous ou l'un de vos proches) au cimetière communal, vous devez savoir que les sépultures sont à la charge des familles. Un défaut d'entretien peut engendrer la reprise de la sépulture par la ville.

Après le décès du concessionnaire, la concession appartiendra à l'ensemble des ayants droits. Le concessionnaire et ses ayants droits disposent d'un délai de 2 ans pour renouveler la concession. La durée de la concession peut être de 5 ans, 15 ou 30 ans.

Procéder à des travaux en surface :

La famille ou ayants droits ont la possibilité d'effectuer des travaux eux-mêmes en surface (faire un entourage, ...). Il faut cependant en faire la demande par courrier adressé au Maire.

Accès pour les personnes à mobilité réduite au cimetière du Parc :

Les personnes à mobilité réduite peuvent bénéficier d'un badge permettant l'accès en voiture au cimetière. Pour l'obtenir, il suffit de rédiger un courrier simple accompagné des copies d'une pièce d'identité et de votre carte d'invalidité ou par défaut un certificat médical attestant de vos difficultés à vous déplacer. Ce courrier est à déposer en mairie à la direction des affaires générales ou directement au cimetière aux heures d'ouverture.

Boîte à idées

Vous vous rendez dans les cimetières de Trappes, et vous avez pour la Ville des suggestions d'améliorations ? Partagez-les avec nous !

- Utilisez notre boîte en ligne : [Lien](#)
- Ou déposez vos idées directement à l'entrée des cimetières.

Votre contribution compte !

Infos pratiques

Nous vous informons que de nouveaux arrosoirs ont été installés dans les cimetières de la ville, pour faciliter l'entretien des tombes de vos proches.

Pour emprunter un arrosoir, prévoyez une pièce de 2€. Elle vous sera restituée une fois ce dernier remis en place.

Tarifs

CONCESSIONS CIMETIÈRE LE VILLAGE, PARC ET SITE CINÉRAIRE	
<i>CONCESSION EN TERRE</i>	
15 ANS	150 Euros
30 ANS	300 Euros
<i>CONCESSION EN COLUMBARIUM</i>	
15 ANS	180 Euros
30 ANS	360 Euros
DÉPÔT EN CAVEAU PROVISOIRE	
Les 15 premiers jours (Forfait)	120 Euros
À partir du 16 ^e jour	20 Euros /jours
VENTE CAVEAUX D'OCCASION	
CAVEAU 1 PLACE	700 Euros
CAVEAU 2 PLACES	1200 Euros
CAVEAU 3 PLACES	1700 Euros
VENTE MONUMENTS D'OCCASION <i>(DE TYPE PIERRE TOMBALE + SEMELLE GRANIT)</i>	

MONUMENTS	500 Euros
-----------	-----------

Document(s)

[YVELINES-Liste des opérateurs funéraires habilités
règlement des cimetières de Trappes \(2021\)](#)
[Tarifs concessions \(2021\)](#)
[PF Delionnet-DevisCremation-2025](#)
[PF Delionnet-DevisInhumation-2025](#)
[PF_Les_Templiers-DevisCremation-2025](#)
[PF_Les_Templiers-DevisInhumation-2025](#)
[PFG_Trappes-DevisCremation-2025](#)
[PFG_Trappes-DevisInhumation-2025](#)
[ROC_ECLERC_Maurepas-DevisCremation-2025](#)
[ROC_ECLERC_Maurepas-DevisInhumation-2025](#)
[ROC_ECLERC_Versailles-DevisCremation-2025](#)

Contact

[Direction des affaires générales](#)

Mairie de Trappes
1 place de la République
78190
Trappes
[01 30 69 17 00](tel:0130691700)

Lundi : de 13h à 19h30
Mardi au jeudi : de 13h15 à 17h
Vendredi : de 13h15 à 17h

Directrice : Isabelle Garcia